

|   |
|---|
| <b>Evaluation des moyens à mobiliser et disponibles</b> |
|---|

➤ **Moyens humains nécessaires**

Selon les hypothèses hautes de réponse de la population à la vaccination, l'évaluation des temps de personnels en vacances sur 16 semaines (hors vaccination des personnels des établissements de santé, des personnes détenues et des résidents/usagers et personnels des établissements médico-sociaux) est la suivante :

| <i>Médecins</i>        | Vacations internes | Vacations externes | Total |
|------------------------|--------------------|--------------------|-------|
| PMI                    | 1 344              | 672                | 2 016 |
| Santé scolaire         | 810                | 829                | 1 639 |
| Centres de vaccination | 0                  | 5 664              | 5 664 |
| Total                  | 2 154              | 7 165              | 9 319 |

| <i>Paramédicaux</i>    | Vacations internes | Vacations externes | Total  |
|------------------------|--------------------|--------------------|--------|
| PMI                    | 2 688              | 1 344              | 4 032  |
| Santé scolaire         | 3 278              | 0                  | 3 278  |
| Centres de vaccination | 0                  | 22 656             | 22 656 |
| Total                  | 5 966              | 24 000             | 29 966 |

| <i>Administratifs et techniques</i> | Vacations internes | Vacations externes | Total  |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|--------|
| PMI                                 | 2 688              | 1 344              | 4 032  |
| Santé scolaire                      | 3 278              | 0                  | 3 278  |
| Centres de vaccination              | 14 160             | 0                  | 14 160 |
| Total                               | 20 126             | 1 344              | 21 470 |

| <i>Chefs de centre</i> | Vacations externes | Total |
|------------------------|--------------------|-------|
| Centres de vaccination | 3 088              | 3 088 |

Concernant les personnels administratifs et techniques, hormis les professionnels de services de santé mis à disposition (PMI, Santé scolaire), le recensement est en cours auprès des communes hébergeant un centre de vaccination.

L'hypothèse d'une ouverture à des contrats aidés doit être étudiée.

Concernant les chefs de centres, les services de l'Etat ont été saisis par le Préfet, pour réponse au 9 octobre 2009.

➤ **Formations nécessaires :**

A ce stade, plusieurs formations/informations sont identifiées :

- formation des professionnels de santé aux gestes d'urgence et à la conduite à tenir en cas de choc anaphylactique lors de la vaccination (organisation en cours avec le SAMU)
- formation des chefs de centre de vaccination (en cours)
- formation des professionnels sur l'organisation des équipes mobiles et des centres de vaccination (en cours).

➤ **Moyens matériels**

• **Locaux des Centres de vaccination :**

Les locaux des 20 centres de vaccination ont été identifiés, avec contrôle par la DRASS de leur adaptation à la mission.

• **Équipement des centres de vaccination et équipes mobiles :**

Un premier recensement des équipements disponibles dans les centres de vaccination a été effectué en lien avec les communes ou établissements de santé ; il sera complété dès connaissance de la liste nationale du matériel.

Pour les équipes mobiles, instruction nationale en attente.

➤ **Approvisionnement, et traitement des déchets d'activité de soins**

L'approvisionnement en vaccins et consommables, plus trousse de premiers secours, sera assuré par l'EPRUS, via les grossistes répartiteurs. Une évaluation de la capacité locale de réponse des grossistes répartiteurs est en cours, avec chiffrage de la prestation, tant pour le stockage que pour la livraison régulière des centres, équipes mobiles, et établissements médico-sociaux.

Les consultations sont en cours avec les entreprises localement agréées pour la collecte et le traitement des déchets d'activité de soins.

➤ **Évaluation budgétaire :**

L'évaluation budgétaire du dispositif est conditionnée à la publication des instructions nationales sur l'équipement nécessaires des centres et équipes de vaccination, sur les règles d'imputation budgétaires de ces dépenses, sur les modalités définitives de rémunération et d'indemnisation des professionnels et services, et sur le remboursement des mises à disposition de locaux.